



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 6 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le six du mois d'avril à vingt heures, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil Municipal de la Commune du CHAMP SAINT PERE, sous la présidence de M. Jean FERRAND, Maire du CHAMP SAINT PERE, dûment convoqués le 29 mars 2023.

Nombre de conseillers en exercice :	17
Nombre de conseillers présents :	12
Nombre de conseillers votants :	14

PRESENTS : M. Jean FERRAND, Mme Marie-Paule GABILLEAU, Mme Cécile BIRON, M. Geoffrey LEMETOUR, Mme Nathalie BOILEAU, Mme Nicole GILBERT, M. Eric CHAUVET, Mme Danièle BACH, M. Dominique VEQUEAU, Mme Carine DUJOUR, M. Samuel BAUDRY et Mme Vanessa LOCTEAU
ABSENTS REPRESENTES : M. Philippe TESSIER donne pouvoir à M. Eric CHAUVET et M. Marcel AUBINEAU donne pouvoir à Mme Marie-Paule GABILLEAU
ABSENTS EXCUSES : M. Laurent GENTREAU, M. Laurent PACREAU et M. Pierre BRETAUD

Conformément à l'article L 21-2115 du Code Général des Collectivités Territoriales, le secrétariat a été assuré par : Mme Vanessa LOCTEAU.

2023/33 SUBVENTION CLASSE DECOUVERTE 2023 – ECOLE PUBLIQUE

Monsieur le Maire fait connaître au Conseil Municipal qu'il y aurait lieu de fixer la participation aux classes de découvertes de l'école publique de la commune pour l'année 2023.

Monsieur le Maire propose d'allouer les subventions ci-après :

OCE école publique :

25 € X 46 élèves (CM1-CM2-CE2) =	1 150,00 €
13 € X 60 élèves (maternelle – CE1) =	780,00 €
	1 930,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 13 voix pour et 1 abstention :

- **ATTRIBUE** une subvention de 1 930.00 € à l'OCE école publique au titre des classes découvertes 2023.

2023/34 SUBVENTION CLASSE DECOUVERTE 2023 – ECOLE PRIVEE

Monsieur le Maire fait connaître au Conseil Municipal qu'il y aurait lieu de fixer la participation aux classes de découvertes de l'école privée de la commune pour l'année 2023.

Monsieur le Maire propose d'allouer les subventions ci-après :

APEL école privée :

25 € X 42 élèves (CM1-CM2-CE2) =	1 050,00 €
13 € X 63 élèves (maternelle – CE1) =	819,00 €
	1 869,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 13 voix pour et 1 abstention :

- **ATTRIBUE** une subvention de 1 869.00 € à l'APEL école privée au titre des classes découvertes 2023.

2023/35 TAUX D'IMPOSITION 2023

Monsieur le Maire expose les dispositions de l'article 1639 A du Code Général des Impôts (CGI) selon lequel le Conseil Municipal vote les taux des taxes foncières et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires avant le 15 avril de chaque année.

Ces taux sont fixés conformément aux articles 1636 B sexies et 1636 B septies du CGI.

Monsieur le Maire rappelle les taux applicables en 2022 :

Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFB)	33.40 %
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	48.49 %
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires (THS)	23.67 %

Vu l'article 1639 A du Code Général des Impôts,

Vu les articles 1636 B sexies et 1636 B septies du Code Général des Impôts,

Vu l'état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2023 (état 1259),

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 13 voix pour et 1 abstention :

- **Fixe** les taux applicables en 2023 comme suit

Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFB)	33.40 %
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	48.49 %
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires (THS)	23.67 %

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'application de la présente délibération.

2023/36 BUDGET PRIMITIF 2023 – BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire présente au conseil le projet de budget primitif pour l'année 2023

DÉPENSES

Dépenses de Fonctionnement 1 847 716.00 €

Dépenses d'Investissement 3 155 181.00 €

RECETTES

Recettes de Fonctionnement 1 847 716.00 €

Recettes d'Investissement 3 155 181.00 €

Le Conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité des votants :

- **APPROUVE** le budget primitif du budget principal 2023 tel que présenté ci-dessus.

2023/37 BUDGET PRIMITIF 2023 – BUDGET COMMUNAL DE NOAILLES

Monsieur le Maire présente au conseil le projet de budget primitif pour l'année 2023

DÉPENSES

Dépenses de Fonctionnement	3 650.00 €
Dépenses d'Investissement	3 767.76 €

RECETTES

Recettes de Fonctionnement	3 650.00 €
Recettes d'Investissement	3 767.76 €

Le Conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité des votants :

- **APPROUVE** le budget primitif du budget communal de Noailles 2023 tel que présenté ci-dessus.

2023/38 BUDGET PRIMITIF 2023 – BUDGET LOTISSEMENT DU TRAM

Monsieur le Maire présente au conseil le projet de budget primitif pour l'année 2023

DÉPENSES

Dépenses de Fonctionnement	149 888.89 €
Dépenses d'Investissement	119 018.08 €

RECETTES

Recettes de Fonctionnement	149 888.89 €
Recettes d'Investissement	119 018.08 €

Le Conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité des votants :

- **APPROUVE** le budget primitif du budget lotissement du Tram 2023 tel que présenté ci-dessus.

2023/39 BUDGET PRIMITIF 2023 – BUDGET LOTISSEMENT DES VIOLETTES

Monsieur le Maire présente au conseil le projet de budget primitif pour l'année 2023

DÉPENSES

Dépenses de Fonctionnement	96 744.13 €
Dépenses d'Investissement	96 742.13 €

RECETTES

Recettes de Fonctionnement	96 744.13 €
Recettes d'Investissement	96 742.13 €

Le Conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité des votants :

- **APPROUVE** le budget primitif du budget lotissement des Violettes 2023 tel que présenté ci-dessus.

2023/40 BUDGET PRIMITIF 2023 – BUDGET LOTISSEMENT DE L'INDUSTRIE

Monsieur le Maire présente au conseil le projet de budget primitif pour l'année 2023

DÉPENSES

Dépenses de Fonctionnement	192 055.97 €
Dépenses d'Investissement	192 053.97 €

RECETTES

Recettes de Fonctionnement	192 055.97 €
Recettes d'Investissement	192 053.97 €

Le Conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité des votants :

- **APPROUVE** le budget primitif du budget lotissement de l'industrie 2023 tel que présenté ci-dessus.

2023/41 DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS 2022/2026 AUPRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VENDEE GRAND LITTORAL

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil municipal le projet de rénovation et extension de la Mairie.

Il présente le plan de financement définitif de ce dossier :

DEPENSES	HT	TVA	TTC
MAITRISE D'ŒUVRE	80 850,16 €	16 170,03 €	97 020,19 €
ASSISTANCE MAITRISE OUVRAGE	33 061,05 €	6 612,21 €	39 673,26 €
SPS	4 125,00 €	825,00 €	4 950,00 €
CONTRÔLE TECHNIQUE	- €	- €	- €
SYDEV - CONVENTION ENERGIE	1 250,00 €	250,00 €	1 500,00 €
PUBLICATION MARCHÉ	977,70 €	195,54 €	1 173,24 €
Lot 1 - Démolition désamiantage	47 843,65 €	9 568,73 €	57 412,38 €
Lot 2 - Terrassement VRD gros œuvre	171 000,00 €	34 200,00 €	205 200,00 €
Lot 3 - Enduit à la chaux	48 000,00 €	9 600,00 €	57 600,00 €
Lot 4 - Couverture tuiles	40 500,00 €	8 100,00 €	48 600,00 €
Lot 5 - Couverture étanchéité	9 000,00 €	1 800,00 €	10 800,00 €
Lot 6 - Charpente bois	211 000,00 €	42 200,00 €	253 200,00 €
Lot 7 - Cloisonnement	65 000,00 €	13 000,00 €	78 000,00 €
Lot 8 - Faux plafonds	16 000,00 €	3 200,00 €	19 200,00 €
Lot 9 - Carrelage	13 505,07 €	2 701,01 €	16 206,08 €
Lot 10 - Revêtement sol souple	16 000,00 €	3 200,00 €	19 200,00 €
Lot 11 - Peinture	23 769,79 €	4 753,96 €	28 523,75 €
Lot 12 - Nettoyage	1 860,33 €	372,07 €	2 232,40 €
Lot 13 - Electricité	60 000,00 €	12 000,00 €	72 000,00 €
Lot 14 - Plomberie	115 436,49 €	23 087,30 €	138 523,79 €
TOTAL	959 179,24 €	191 835,85 €	1 151 015,09 €

RECETTES	TTC
FONDS VERT	229 777,60 €
FOND DE CONCOURS Vendée Grand Littoral (hors travaux de rénovation énergétique)	100 000,00 €

Ainsi, il convient de solliciter un fonds de concours auprès de la Communauté de Communes à hauteur de 100 000.00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants :

- **VALIDE** le plan de financement tel que présenté
- **SOLLICITE** auprès de la Communauté de Communes VENDEE GRAND LITTORAL l'obtention de la somme de 100 000.00 € allouée à la Commune sur l'enveloppe des fonds de concours 2022/2026 pour l'équipement suivant : Rénovation et extension de la Mairie
- **PRECISE** que le fonds de concours sera imputé au compte 13251 « subventions d'équipement non transférables »
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte ou document afférent à cette décision

2023/42 CREATION D'UN EMPLOI NON-PERMANENT POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE – COMPTABILITE

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L332-23 ;
 Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir : réorganisation du service administratif suite à d'importants mouvements de personnel avec reprise de dossiers non traités.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des votants :

- **CRÉÉ un emploi temporaire à compter du 2 mai 2023 :**
 - Motif du recours à un agent contractuel : article L332-23, 1° du code général de la fonction publique,
 - Durée du contrat : 6 mois renouvelable dans la limite de 12 mois sur 18 mois
 - Temps de travail : temps non complet – 28h00/semaine
 - Nature des fonctions : assistant en gestion comptable
 - Niveau de recrutement : Catégorie C
 - Niveau de rémunération : Indice majoré 392 + IFSE mensuel

- **AUTORISE** M. le Maire à signer le contrat de recrutement correspondant,

2023/43 CREATION D'UN EMPLOI SAISONNIER AU SERVICE TECHNIQUE

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L332-23 ;
 Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité à savoir : remplacement des agents titulaires durant les périodes de congés estivaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des votants :

- **CRÉÉ un emploi saisonnier à compter du 24 avril 2023 :**

- Motif du recours à un agent contractuel : article L332-23, 2° du code général de la fonction publique,
- Durée du contrat : 5 mois et 7 jours
- Temps de travail : temps complet – 35h00/semaine
- Nature des fonctions : agent technique polyvalent des communes rurales
- Niveau de recrutement : Catégorie C
- Niveau de rémunération : Indice majoré 354

- **AUTORISE** M. le Maire à signer le contrat de recrutement correspondant,

2023/44 DEMANDE DE SUBVENTION FONDS VERT

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil municipal le projet de rénovation et extension de la Mairie.

Il présente le plan de financement définitif de ce dossier :

DEPENSES	HT	TVA	TTC
MAITRISE D'ŒUVRE	80 850,16 €	16 170,03 €	97 020,19 €
ASSISTANCE MAITRISE OUVRAGE	33 061,05 €	6 612,21 €	39 673,26 €
SPS	4 125,00 €	825,00 €	4 950,00 €
CONTRÔLE TECHNIQUE	- €	- €	- €
SYDEV - CONVENTION ENERGIE	1 250,00 €	250,00 €	1 500,00 €
PUBLICATION MARCHÉ	977,70 €	195,54 €	1 173,24 €
Lot 1 - Démolition désamiantage	47 843,65 €	9 568,73 €	57 412,38 €
Lot 2 - Terrassement VRD gros œuvre	171 000,00 €	34 200,00 €	205 200,00 €
Lot 3 - Enduit à la chaux	48 000,00 €	9 600,00 €	57 600,00 €
Lot 4 - Couverture tuiles	40 500,00 €	8 100,00 €	48 600,00 €
Lot 5 - Couverture étanchéité	9 000,00 €	1 800,00 €	10 800,00 €
Lot 6 - Charpente bois	211 000,00 €	42 200,00 €	253 200,00 €
Lot 7 - Cloisonnement	65 000,00 €	13 000,00 €	78 000,00 €
Lot 8 - Faux plafonds	16 000,00 €	3 200,00 €	19 200,00 €
Lot 9 - Carrelage	13 505,07 €	2 701,01 €	16 206,08 €
Lot 10 - Revêtement sol souple	16 000,00 €	3 200,00 €	19 200,00 €
Lot 11 - Peinture	23 769,79 €	4 753,96 €	28 523,75 €
Lot 12 - Nettoyage	1 860,33 €	372,07 €	2 232,40 €
Lot 13 - Electricité	60 000,00 €	12 000,00 €	72 000,00 €
Lot 14 - Plomberie	115 436,49 €	23 087,30 €	138 523,79 €
TOTAL	959 179,24 €	191 835,85 €	1 151 015,09 €

RECETTES	TTC
FONDS VERT	229 777,60 €
FOND DE CONCOURS Vendée Grand Littoral (hors travaux de rénovation énergétique)	100 000,00 €

Ainsi, il convient de solliciter une subvention au titre du fonds verts à hauteur de 229 777.60 € correspondant à 80% du montant des travaux de rénovation énergétique qui sont estimés à 287 222.00 € HT répartis ainsi :

- Maitrise d'œuvre : 27 382.00 €
- Assistance maitrise d'ouvrage : 9 840.00 €
- Travaux : 250 000.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants :

- **VALIDE** le plan de financement tel que présenté
- **SOLLICITE** auprès des services de l'Etat une subvention de 229 777.60 € dans le cadre du fonds vert 2023 pour le projet de rénovation et extension de la Mairie
- **PRECISE** que le fonds de concours sera imputé au compte 1321
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte ou document afférent à cette décision

2023/45 LOCATION DE LA LICENCE IV

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil municipal que la Commune a fait l'acquisition de la licence IV du Prieuré.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer sur l'utilisation de cette licence (vente, mise à disposition, location...)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 13 voix pour et 1 contre :

- **DECIDE** la mise en location de la licence IV
- **DECIDE** que la première année de location sera gratuite puis la location sera de 1000.00 €/an
- **PRECISE** qu'un contrat de location sera rédigé avec chaque futur locataire

DROIT DE PREEMPTION URBAIN :

Référence cadastrale	Demandeur	Droit de Préemption
C108 – Les Grands Bornes	Cts FLEURISSON	Ne préempte pas
B779 – Le Champ de la Cure	TESSIER Jeanne et Cst	Ne préempte pas
B1911 – rue du Petit Paris	CANDELON/GERSTEL	Ne préempte pas
B1848 – 2 rue du Clos des Vignes	ECHELARD/LOBRY	Ne préempte pas

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h04.

Prochaine séance du Conseil Municipal prévue le 4 mai 2023 à 20h00.

**Le Maire,
Jean FERRAND.**



